



## Fermeture concessionnaire auto et garantie constructeur

Par **Sooninho**, le **27/12/2010** à **13:00**

Bonjour,

J'ai reçu le 27 décembre 2010 une lettre du garage Bughes Automobiles basé à Clermont-Fd, jusqu'alors concessionnaire Honda, me précisant qu'au 1er janvier 2011, le garage passait à la marque Citroen. Sur ce même courrier il est bien précisé que l'entretien et la réparation de véhicules Honda continueront à être assuré dans le garage, hors opérations de garantie.

Or, j'ai acheté début décembre 2010, soit 3 semaines avant, une Honda Civic neuve dans cette concession. La garantie constructeur court donc jusqu'en décembre 2013. Je précise que le changement de marque du garage m'a, à ce moment là, été caché puisque le vendeur ou qui que ce soit d'autre ne m'en a nullement fait part. Je me retrouve donc avec un véhicule sous garantie constructeur que je ne pourrai pas entretenir dans le réseau constructeur puisque le garage le plus proche va maintenant se situer à Vichy, soit à 75km de mon domicile (63360 Gerzat). Je déplore et critique par ailleurs vivement l'attitude du concessionnaire Bughes Automobile qui m'a toujours caché cette information, alors même que je sais que la décision de passer à la marque Citroen ne s'est pas faite du jour au lendemain. Je n'ai même pas été averti d'un risque potentiel de changement d'enseigne. Je précise que j'ai la ferme volonté d'entretenir mon véhicule dans le réseau Honda et non pas chez un concessionnaire généraliste (norauto..) , pour que ne me soit pas opposé un quelconque reproche sur l'entretien de mon véhicule en cas de problème durant la période de garantie.

Dans ces conditions je me tourne vers vous afin de savoir quelle démarche adopter pour assurer l'entretien de mon véhicule au sein du réseau Honda et pour savoir s'il existe un

recours possible, y compris juridique, à l'encontre de la concession et/ou de Honda France

Merci pour vos conseils :)

Par **mimi493**, le **27/12/2010** à **16:20**

Rien ne vous oblige à faire l'entretien dans le réseau Honda et je ne vois pas quel recours vous pourriez avoir.